

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers absents : 3
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 28 mars 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX AVRIL, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Colette BRUN-CASTELLY - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Marilyn FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE

Pouvoirs :

Mme Martine BERGER-SABATIER, pouvoir à Mme Marie-Christine LAURENT
Mme Anne TAILLEUX, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE

Absents n'ayant pas donné pouvoir :

M. Jean-Jacques MONPEYSSSEN
M. Daniel MOUTARD
M. Yves RINCK

Est désigné comme secrétaire de séance : M. Erwan ALLÉE

2024 - 04 - 41 / AFFAIRES FINANCIERES

Versement de subventions conventionnelles au profit de la SPA vauclusienne

RAPPORTEUR : M. Thierry DAYRE

Par délibération du 10 avril 2019, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention avec la SPA Vauclusienne pour la stérilisation des chats sans maître afin de limiter leur prolifération.
Cette convention prévoit notamment le versement d'une participation financière annuelle des communes.

Pour l'année 2024, la participation communale de la Ville de NYONS s'élève à : 4 726,45 €, soit 0,68252 € x 6 925 habitants (population légale au 1^{er}/01/2021 à compter du 1^{er}/01/2024).

Au titre des interventions pour l'année 2023, la commune contribue au coût en honoraires vétérinaires de la stérilisation des chats à hauteur de 1 388,00 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le versement à la Société Protectrice des Animaux Vauclusienne des subventions ci-après :

- 4 726,45 € au titre de la convention fourrière
- 1 388,00 € au titre de la stérilisation des chats sans maître pour l'année 2023.

TOTAL : 6 114,45 €

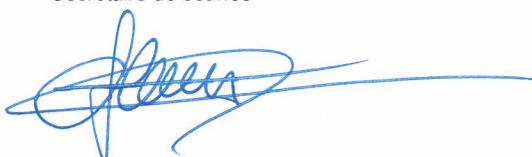
Ces dépenses sont imputées à l'article 6574-1 du Budget Primitif 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
décide

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** le versement à la Société Protectrice des Animaux Vauclusienne des subventions présentées ci-dessus.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Erwan ALLÉE
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS

